



version modifiée le 1^{er} décembre 2008

Réunion de la formation *Éducation, formation* du 11 avril 2008

SYNTHÈSE

La formation « Éducation, formation » s'est réunie le 11 avril 2008 sous la présidence de Claire Bazy-Malaurie et a réuni une trentaine de personnes. Bernard Guibert a tout d'abord dressé le bilan du programme à moyen terme qui se termine. Puis Fabienne Rosenwald, sous-directrice des synthèses statistiques à la DEPP (ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche), a exposé les orientations du programme pour les cinq années à venir. Anne-Marie Charraud a ensuite fait le point sur les travaux de la Commission nationale de la certification professionnelle. Elle a resitué ses travaux dans le cadre européen, rappelé les enjeux et sollicité le soutien des statisticiens. Enfin, Fabienne Rosenwald s'est attachée au programme annuel avec le suivi des avis pris l'an dernier et une présentation synthétique de l'avant projet de programme 2009. Par ailleurs, les six enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

La réunion a porté principalement sur les orientations du moyen terme 2009-2013. Bernard Guibert a tout d'abord dressé le bilan du programme précédent. Les objectifs avancés ont été atteints ou sont en passe de l'être. Seule la mise en œuvre des protocoles d'évaluation internationaux des politiques publiques n'a pas encore abouti. Fabienne Rosenwald a, pour sa part, exposé les orientations du programme 2009-2013. Comme par le passé, celui-ci sera conditionné par la mise en place d'indicateurs LOLF ; la construction **d'un système d'information décisionnel reposant sur des indicateurs cohérents et construits selon une méthode rigoureuse et transparente** reste l'un des objectifs du prochain moyen terme. L'harmonisation des travaux statistiques européens et la réponse à la **demande croissante de statistiques à des niveaux géographiques toujours plus fins** seront également poursuivis. Le programme 2009-2013 intégrera des préoccupations nouvelles sur les besoins de connaissance fine des parcours éducatifs lors de l'entrée en emploi et tout au long de la vie avec la formation professionnelle. Des outils d'aide au pilotage et à **l'évaluation du système éducatif, et de la formation tout au long de la vie** devront être développés.

Pour répondre à ces besoins, le système statistique public développera l'utilisation de données au niveau de l'individu, qu'il soit élève, étudiant ou adulte en formation professionnelle, dans le respect des règles de la statistique publique. Parallèlement, les enquêtes par panels seront maintenues, les deux outils étant complémentaires. Les panels s'accompagnent souvent d'enquêtes complémentaires, telles que des entretiens avec les familles ou avec les jeunes eux-mêmes qui ouvrent l'accès à des informations échappant à la simple gestion administrative. De plus, le panel répond aux exigences du règlement européen sur les statistiques de l'éducation. Dans le même temps, le recueil de données individuelles reste nécessaire à l'établissement de données géographiques fines qui sont très demandées par de nombreux acteurs : Ministère de l'Agriculture, collectivités et recteurs d'Académie. Par rapport au règlement européen, seules ces données individuelles permettent les croisements de variables nécessaires pour répondre.

Fabienne Rosenwald précise que l'identifiant élève est réservé au système éducatif. En fonction de l'avis de la Cnil, il pourra être utilisé lors d'études de devenir à court terme, soit sept mois après la sortie du système éducatif. Il ne saurait être lié à aucun autre indicateur. La procédure de cryptage de

l'identifiant est à l'étude. Cet identifiant sera utilisé par l'Éducation nationale mais également par le Ministère de l'Agriculture.

La Depp et le Cereq continueront à mener régulièrement **leurs enquêtes sur les parcours**. La Depp rénovera les enquêtes insertion dans la vie active et Insertion professionnelle des apprentis alors que le Cereq poursuivra ses enquêtes de cheminement à 3 ans, 5 ans et 10 ans après la sortie du système éducatif selon leur schéma habituel. De son côté, la Dares continuera l'évaluation des dispositifs de formation professionnelle en combinant exploitation de données administratives et réalisation d'enquêtes. Le panel de la Depp enquêté en 2011 permettra d'aborder le thème de l'acquisition des compétences des élèves, étudiants et adultes et permettra des comparaisons avec les résultats 2007. Enfin, les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture maintiendront les efforts engagés dans le précédent **programme en matière de diffusion d'une information de qualité** et de partage des informations comme des données.

Dans un second temps, Anne-Marie Charraud, rapporteure générale de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) a fait part des difficultés méthodologiques rencontrées pour bâtir une nomenclature des niveaux de certification. Elle sollicite un appui technique de la part des statisticiens. La nomenclature de 1969 qui est encore en usage apparaît obsolète. Elle intégrait les seules formations issues du système éducatif. Or, la formation continue occupe une place de plus en plus grande dans la qualification professionnelle des individus et ne peut continuer à être occultée. L'élaboration d'une nouvelle nomenclature des certifications s'impose donc. De plus, le parlement et le conseil des ministres européens ont posé les bases d'un cadre européen des certifications. Ce méta-cadre européen est censé accueillir l'ensemble des lectures possibles des différents systèmes de certification nationaux. Chaque pays pourra conserver une certaine autonomie. Toutefois, le cadre européen pourrait constituer une norme à long terme dans la mesure où de nombreux pays se sont déjà engagés à l'utiliser pour structurer leur propre processus de certification. La CNCP a été créée en 2002 pour recenser les « certifications » c'est à dire l'ensemble des titres, diplômes et certificats reconnus socialement comme des signaux ou indicateurs de qualifications. Si les travaux ont déjà bien avancé, la CNCP rencontre, toutefois, des difficultés pour construire, à partir d'un ensemble de certifications référencées selon des usages différents un système homogène et qui, de plus, soit cohérent avec le méta-cadre européen. Les statisticiens ayant une grande pratique dans l'utilisation des nomenclatures, Anne-Marie Charraud se fait le porte-parole de tous les membres de la CNCP, y compris les partenaires sociaux, pour solliciter leur aide afin de dépasser les difficultés rencontrées. **Il est décidé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à la construction d'une nomenclature de certifications qui tiendrait compte des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail ainsi que du méta cadre européen des certifications.**

Fabienne Rosenwald a ensuite présenté le programme annuel. Le suivi des avis pris l'an dernier met notamment en évidence les progrès accomplis dans la généralisation de l'identifiant unique élève (INE), laquelle a facilité la refonte du système d'information sur le suivi des étudiants (SISE). Le système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré est partagé avec les collectivités locales. Il fournit donc un véritable outil de pilotage aux chefs d'établissement. L'INE qui est désormais commun à l'éducation nationale et à l'enseignement agricole sera utilisé depuis le niveau élémentaire jusqu'à l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Mais il restera limité au système éducatif. Son extension et le développement de SISE se poursuivront en 2009 en particulier dans l'enseignement supérieur qui n'est pas encore totalement couvert. La DEPP, le CEREQ et la DARES mèneront leurs enquêtes habituelles. Toutefois, afin d'alléger la charge des répondants, de plus en plus d'enquêtes de la DEPP sont remplacées par des informations issues de la gestion administrative.

En dernier lieu, six projets d'enquêtes - quatre de la DEPP, deux de la DGER - ont été examinés. Tous ont obtenu un avis d'opportunité favorable.